

**Juillet 2026**

Résolution numéro :

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Clientèle admissible et non admissible.....	2
Admissibilité	2
Immeubles admissibles	2
Immeubles non admissibles	28
Interventions admissibles à une aide financière	29
Travaux de restauration et de préservation	29
Carnets de santé ou audits techniques.....	30
Études spécifiques professionnelles complémentaires	30
Rapports et interventions archéologiques.....	30
Consultations en restauration patrimoniale.....	30
Travaux non admissibles	31
Dépenses admissibles.....	31
Dépenses non admissibles	32
Réalisation des travaux	32
Qui peut réaliser les travaux	32
Échéancier	32
Calcul du montant de l'aide financière	33
Beloeil	33
Carignan.....	34
Chambly	35
Saint-Antoine-sur-Richelieu	36
Saint-Basile-le-Grand	37
Saint-Denis-sur-Richelieu	38
Versement de la subvention.....	39
Étapes pour obtenir une subvention	39

PRÉAMBULE

Le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) prévoit que le partenaire municipal, qui conclut une entente, en vertu du volet 1a, avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et qui dans ce cas-ci est la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), doit avoir adopté un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP) de la MRCVR détermine et identifie les modalités lui permettant d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privé(e)s d'immeubles possédant un intérêt patrimonial et qui sont situés sur son territoire.

Le PARP est accompagné de la liste des immeubles admissibles.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE ET NON ADMISSIBLE

Le PARP s'adresse à tout propriétaire privé(e) d'un immeuble possédant un intérêt patrimonial, que ce (cette) propriétaire soit une personne physique ou morale.

Ne sont pas admissibles au PARP :

- les organismes inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- les propriétaires qui n'ont pas respecté leurs engagements envers le ministère lors de l'attribution d'une précédente subvention;
- les propriétaires d'immeubles qui sont en infraction envers une disposition de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- les organismes gouvernementaux, fédéraux, provinciaux, paragouvernementaux, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

ADMISSIBILITÉ

Immeubles admissibles

Les immeubles admissibles au PARP sont ceux qui possèdent un intérêt patrimonial et qui apparaissent sur la liste des immeubles admissibles.

BELOEIL INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
80		rue	Bourgeois	
169		boulevard	Cartier	Maison Augustin-Casavant
106		rue	Choquette	Maison Exobie-St-Georges
111		rue	Choquette	Maison Elie-Bouvier

BELOEIL
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

125	125	rue	Choquette	Maison Mimie-Tremblay
189	193	rue	Choquette	Maison Hervé-Marcoux
220		rue	Choquette	Maison Adjutor-Therrien
228	234	rue	Choquette	Maison Arthur-Charette
231	235	rue	Choquette	Maison Émérie-L'Heureux
100		rue	Corinne	Maison Gravel
120	122	rue	Corinne	Maison Douville
910		rue	Guertin	Maison Henri-Petit
940		rue	Guertin	Maison Augustin-Pigeon
10	12	rue	Hubert	Maison Hubert / Maison Euclide-Hubert
32	34	rue	Hubert	Maison Paul-A.-Bernard
914		rue	Laurier	
50		rue	Orsali	Maison Louis-Desautels
59		rue	Perreault	Maison Léopold-Handfield
79	83	rue	Perreault	Maison Joseph-Bertrand
48		rue	Richelieu	Maison Jean-Marie-Perreault
52	54	rue	Richelieu	Maison Amédée-Asselin
76		rue	Richelieu	Maison Herménégilde-Perreault
80		rue	Richelieu	Maison Joseph-Arthur-Archambault
96	98	rue	Richelieu	Maison Jean-Baptiste-Lamothe / Maison Guertin
154		rue	Richelieu	Maison Jean-Baptiste-Brousseau / Légion royale canadienne
164		rue	Richelieu	Maison John-Hall
170		rue	Richelieu	Maison Alexis-Perreault
176		rue	Richelieu	
224		rue	Richelieu	Maison Isaïe-Préfontaine / Villa des Épinettes
364		rue	Richelieu	Maison Noisieux-Gagnon
380		rue	Richelieu	Maison Lecours / Maison Wilfrid- Lecours

BELOEIL
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

386		rue	Richelieu	
392		rue	Richelieu	
406		rue	Richelieu	Maison Elzéar-Blanchard
478		rue	Richelieu	
520		rue	Richelieu	Maison Moïse-Halde
530		rue	Richelieu	Maison Brown
630		rue	Richelieu	
630		rue	Richelieu	Maison Villebon / Maison de la culture
680		rue	Richelieu	Maison Célestin-Pépin
730		rue	Richelieu	Maison Flavien-Desranleau
784		rue	Richelieu	Maison Robert-de-Roquebrune / La Broquerie
790		rue	Richelieu	Maison Alphonse-Marie-Cormier
806		rue	Richelieu	Maison Jean-Marie-Fontaine
854	864	rue	Richelieu	Maison Joseph-P.-Burelle
888	890	rue	Richelieu	Maison Arsène-Burelle
894		rue	Richelieu	Maison Omer-Tessier
900		rue	Richelieu	Maison Rémi-Dansereau / Maison du Dr Rémi Dansereau
910	914	rue	Richelieu	Maison Joseph-Daigle
922	924	rue	Richelieu	
932		rue	Richelieu	Maison Calixte-Préfontaine
934		rue	Richelieu	Maison Louis-Lahaise / Café du Vieux-Beloil
940		rue	Richelieu	Maison Napoléon-Letestu / La Crêperie du Vieux-Beloil
967	969	rue	Richelieu	La Vieille-École
976	980	rue	Richelieu	Maison Flavien-Desranleau
991	993	rue	Richelieu	Le Vieux-Moulin
995		rue	Richelieu	Maison Christophe-Gaudet
1005		rue	Richelieu	Maison du Bedeau

BELOEIL
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

1010		rue	Richelieu	Église Saint-Matthieu-de-Beloel
1014		rue	Richelieu	Presbytère de la paroisse Saint-Matthieu-de-Beloel
1020		rue	Richelieu	Mausolée Beaudry
1020		rue	Richelieu	Cimetière de Saint-Matthieu-de-Beloel
1028	1030	rue	Richelieu	Maison Prudent-Malot
1044		rue	Richelieu	Maison Pierre-Tessier
1056		rue	Richelieu	Ancien couvent de Beloel
1066	1070	rue	Richelieu	Maison des demoiselles Vandandaige
1076		rue	Richelieu	Maison Michel-Champeau
1086		rue	Richelieu	Maison Desmarteau / Maison Narcisse-Desmarteau
1100		rue	Richelieu	Maison Joseph-Robert / Maison Robert
1114		rue	Richelieu	Maison Bellemare-Jodoin
1122	1126	rue	Richelieu	Maison Alexandre-Brillon
1150		rue	Richelieu	Maison LeTourneau / Maison Jean-Baptiste-Robert
1168		rue	Richelieu	Maison Alfred-Duranleau / Maison Louis-Roussel
1188	1192	rue	Richelieu	Maison Louis-Bourgeois
1252	1256	rue	Richelieu	
1272		rue	Richelieu	
1288		rue	Richelieu	Maison Joachim-Borduas
1362		rue	Richelieu	Maison Joseph-Adolphe-Lalonde
1440		rue	Richelieu	
1660		rue	Richelieu	Maison Fugère dit Champagne
2058	2062	rue	Richelieu	Maison des employés de la Providence Saint-Victor
2100		rue	Richelieu	Maison Étienne-Guertin
2630		rue	Richelieu	2630 Richelieu
2990		rue	Richelieu	
3		rue	Saint-Jean-Baptiste	Maison Jean-Baptiste-Bernard

BELOEIL INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
72		rue	Saint-Jean-Baptiste	Maison Raymond-Choquette
101	103	rue	Saint-Jean-Baptiste	Maison Herménie-Onésime-Auclair
156	160	rue	Saint-Jean-Baptiste	Maison Édouard-Ledoux
200		rue	Saint-Jean-Baptiste	Maison Alexandre-Rayneau
984		rue	Saint-Joseph	Maison William-Bradley
994		rue	Saint-Joseph	
12		rue	Saint-Matthieu	Maison Joseph-Duhamel
80		rue	Saint-Matthieu	
157		chemin	Trudeau	
22		boulevard	Yvon-L'Heureux Nord	Maison Joseph-Chagnon
44		boulevard	Yvon-L'Heureux Nord	
86		boulevard	Yvon-L'Heureux Nord	Maison Sabourin
38		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Jeannotte / Maison Jean-Jeannotte
38		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	
90		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Olivier-Gadbois
126		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Théodule-Bernard / Maison Bernard
200		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	
218		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Georges-Bernard
320		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Michel-Gaboriau-dit-Lapalme
398		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Ledoux-Bernard / Maison Louis-Ledoux
434		boulevard	Yvon-L'Heureux Sud	Maison Vandandaigue-Gadbois

CARIGNAN INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
1756		chemin	Bellerive	
2006		chemin	Bellerive	Maison Alphonse-Brouillette

CARIGNAN
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

2250		chemin	Bellerive	Maison Joseph-Monty
2322		chemin	Bellerive	
2446		chemin	Bellerive	
2509	2511	chemin	Bellerive	Maison Madeleine-Goyet
2570		chemin	Bellerive	Ancienne école de rang
2656		chemin	Bellerive	Maison Michel-Adrien
2746		chemin	Bellerive	
2822		chemin	Bellerive	Maison Guillaume-Larocque
2828		chemin	Bellerive	
2916		chemin	Bellerive	
2992		chemin	Bellerive	
4034		chemin	Bellerive	
4083		chemin	Bellerive	
4083		chemin	Bellerive	Maison Monty-Bisaillon
4115	4117	chemin	Bellerive	
4349		chemin	Bellerive	
4454		chemin	Bellerive	
4454		chemin	Bellerive	
4552		chemin	Bellerive	
4552		chemin	Bellerive	
4603		chemin	Bellerive	
4681		chemin	Bellerive	
4718		chemin	Bellerive	
5010		chemin	Bellerive	
5099		chemin	Bellerive	
1402		chemin	Bellevue	
1465		chemin	Bellevue	

CARIGNAN
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

1532		chemin	Bellevue	
1708		chemin	Bellevue	
1747		chemin	Bellevue	
1413		chemin de	Chambly	
1537		chemin de	Chambly	
1609		chemin de	Chambly	
4365		chemin du	Côteau-du-Trèfle N.	
4413		chemin du	Côteau-du-Trèfle N.	
4527		chemin du	Côteau-du-Trèfle N.	
2135		rue	Gertrude	
1624			Grande Allée	
2481		chemin de la	Grande-Ligne	
1406		rue	Isaïe-Jacques	Maison Louis-Degneau / Maison François-Denault
1416		rue	Isaïe-Jacques	
1416		rue	Isaïe-Jacques	Maison de Saint-Hubert
1429		rue	Isaïe-Jacques	
1724		montée du	Moulin	
3868		rue	O'Reilly	
2271	2273	rue	Perreault	
3005		chemin du	Portage	
3010		chemin du	Portage	
3059		chemin du	Portage	
2934		chemin	Sainte-Thérèse	
3065		chemin	Sainte-Thérèse	
3066		chemin	Sainte-Thérèse	Maison Thomas-Ward
3254		chemin	Sainte-Thérèse	
3296		chemin	Sainte-Thérèse	

CARIGNAN INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
3968		chemin	Sainte-Thérèse	
4093		chemin	Sainte-Thérèse	
4480		chemin	Sainte-Thérèse	
4674		chemin	Sainte-Thérèse	
		chemin	Sainte-Thérèse	Barrage Fryer
4090		chemin	Salaberry	
4315		chemin	Salaberry	
4336		chemin	Salaberry	
4495		chemin	Salaberry	
4588		chemin	Salaberry	
4674		chemin	Salaberry	
4714		chemin	Salaberry	
4913		chemin	Salaberry	
4976		chemin	Salaberry	Ferme Trudeau
4976		chemin	Salaberry	Maison Joseph-Trudeau / Maison Henri-Bisaillon
5070		chemin	Salaberry	
5136		chemin	Salaberry	
5136		chemin	Salaberry	
4700		chemin de la	Source	

CHAMBLY INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
1088		rue	Barré	
28	30	rue	Beattie	Maison Charles-Chaurette dit Duchatel
1400		avenue	Bourgogne	
1470		avenue	Bourgogne	
1488		avenue	Bourgogne	Maison Hortensius-Béique

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

1500		avenue	Bourgogne	Ancienne caserne de pompiers
1536	1556	avenue	Bourgogne	Maison Charles-Amédée-Allard / Maison Allard
1564	1568	avenue	Bourgogne	
1622		avenue	Bourgogne	Maison Jean-Salomon-Taupier
1626	1632	avenue	Bourgogne	Maison Perrault-Bernier
1640	1644	avenue	Bourgogne	
1646	1648	avenue	Bourgogne	
1652		avenue	Bourgogne	Maison Lajeunesse
1655	1659	avenue	Bourgogne	Magasin et maison Joseph- Ostiguy
1665		avenue	Bourgogne	Maison du téléphone
1667	1671	avenue	Bourgogne	
1691		avenue	Bourgogne	Bibliothèque municipale
1710	1718	avenue	Bourgogne	Maison Augustus-Kuper
1715		avenue	Bourgogne	La Vieille Banque
1745		avenue	Bourgogne	Maison du surintendant
1745		avenue	Bourgogne	Logettes - Lieu historique national du Canal-de-Chambly (1)
1745		avenue	Bourgogne	Logettes - Lieu historique national du Canal-de-Chambly (2)
1797	1801	avenue	Bourgogne	
1821		avenue	Bourgogne	
1829	1831	avenue	Bourgogne	
1840		avenue	Bourgogne	Ateliers Parcs Canada
1840		avenue	Bourgogne	Canal - Lieu historique national du Canal-de-Chambly
1844		avenue	Bourgogne	
1856	1860	avenue	Bourgogne	
1878		avenue	Bourgogne	
1887		avenue	Bourgogne	Site de l'édifice des Chevaliers de Colomb
1984		avenue	Bourgogne	Rectory, Glebe School Chambly Theological Seminary

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

2004		avenue	Bourgogne	Église Saint-Stephen / Lieu historique national de l'église anglicane Saint-Stephen
2004		avenue	Bourgogne	Cimetière Saint-Stephen
2044		avenue	Bourgogne	Maison Alfred-Meunier
2066		avenue	Bourgogne	
2136		avenue	Bourgogne	
2150		avenue	Bourgogne	
2158		avenue	Bourgogne	
2174	2176	avenue	Bourgogne	
2182	2190	avenue	Bourgogne	
2225	2231	avenue	Bourgogne	
2258	2270	avenue	Bourgogne	
2277		avenue	Bourgogne	Maison Emile-Robert
2294		avenue	Bourgogne	Maison William-Wilson
2305		avenue	Bourgogne	Maison-Charles-Robert dit Lafontaine / Maison du docteur Lafontaine
2348		avenue	Bourgogne	
2358	2366	avenue	Bourgogne	
2390		avenue	Bourgogne	Église Très-Saint-Coeur-de-Marie
2400		avenue	Bourgogne	Maison James-William-Howard / Maison Benjamin-Draper
2403	2405	avenue	Bourgogne	
2410	2416	avenue	Bourgogne	
2421	2425	avenue	Bourgogne	
2445	2447	avenue	Bourgogne	Hôtel de ville et caserne des pompiers du village du Canton
2450		avenue	Bourgogne	Ancien atelier de Claude-Huot
2451		avenue	Bourgogne	
2470	2474	avenue	Bourgogne	Maison Edmond-Deschamps
2489		avenue	Bourgogne	

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

2520	2522	avenue	Bourgogne	
2532		avenue	Bourgogne	
2544		avenue	Bourgogne	
2545	2549	avenue	Bourgogne	
2548	2550	avenue	Bourgogne	Maison Armand-Auclair
2559	2563	avenue	Bourgogne	
2585		avenue	Bourgogne	
2592		avenue	Bourgogne	Maison Thomas-Whitehead / Maison Bleue
2597	2599	avenue	Bourgogne	
2601		avenue	Bourgogne	
2608		avenue	Bourgogne	
2609		avenue	Bourgogne	Ancienne maison d'employés de l'usine Willet
2700		avenue	Bourgogne	Ancienne usine Bennett Fleet
246		rue	Caron	
31		rue	Carrières	Académie du Canton
28		rue du	Centre	
29		rue du	Centre	
32		rue du	Centre	Maison du gouverneur
7		rue	Claude-Huot	
3		rue	Dumaine	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
8		rue de l'	Église	
14		rue de l'	Église	
17		rue de l'	Église	
895		rue Le	Grand Boulevard	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
13		rue	Irénée-Auclair	
28		rue	Irénée-Auclair	
30		rue	Irénée-Auclair	

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

7		rue	Lafontaine	Maison Samuel-Thomas-Willett
9	11	rue	Lafontaine	
10		rue	Lafontaine	
12		rue	Lafontaine	
14		rue	Lafontaine	
17		rue	Lafontaine	
18		rue	Lafontaine	
21		rue	Lafontaine	Maison Alfred-Simard / Maison Joseph-Trudeau / Maison Beauchamp
7		rue	Langevin	
11		rue	Langevin	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
17		rue	Langevin	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
38		rue	Langevin	
49		rue	Langevin	
1804		rue	Langevin	Maison Charles-René-de-Salaberry / Maison Austin
1		place de la	Mairie	Mairie de Chambly / Mairie du Village du Bassin
		place de la	Mairie	Monument de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry
24		rue	Martel	
34		rue	Martel	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
56		rue	Martel	Ancien couvent des Dames-de-la-Congrégation-de-Notre-Dame
120	124	rue	Martel	Maison Martel
164		rue	Martel	Presbytère Saint-Joseph
164		rue	Martel	Église Saint-Joseph
188	192	rue	Martel	
210		rue	Martel	Maison Demers
226		rue	Martel	Maison Alphonse-Thomas / Maison Raiche
294		rue	Martel	

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

304		rue	Martel	
330		rue	Martel	Maison Edouard-Darche
346		rue	Martel	
354		rue	Martel	Maison Victor-Raymond / maison Arthur-E.-Bissonnette.
366		rue	Martel	
374	376	rue	Martel	
224		rue	Maurice	
1660		rue	Migneault	
2001		rue	Migneault	Ancienne maison des éclusiers
3		rue	Napoleon	
6		rue	Napoleon	
2		rue de	Richelieu	Lieu historique national du Fort- Chambly
10		rue de	Richelieu	Maison Ducharme
12		rue de	Richelieu	Maison Beattie
14		rue de	Richelieu	Maison du Commandant / Maison de l'intendance / Maison Beattie
16		rue de	Richelieu	La Boulangerie
18		rue de	Richelieu	Manoir de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry
22		rue de	Richelieu	Maison Fitz-William-Walker
26		rue de	Richelieu	Gibson House
27		rue de	Richelieu	Manoir Hertel-de-Rouville
28		rue de	Richelieu	Studio Cullen
28		rue de	Richelieu	Dépendance du studio Cullen / Rost house
37		rue de	Richelieu	
51		rue de	Richelieu	
53		rue de	Richelieu	
55		rue de	Richelieu	
57		rue de	Richelieu	

CHAMBLY
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

61		rue de	Richelieu	Maison Charles-Alfred-Côté
65		rue de	Richelieu	
71		rue de	Richelieu	Maison Amable-Rouillard
79	81	rue de	Richelieu	
89		rue de	Richelieu	
3		rue	Saint-Georges	
5	7	rue	Saint-Georges	
12		rue	Saint-Georges	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
16		rue	Saint-Georges	
9		rue	Saint-Jacques	
12		rue	Saint-Jacques	
14		rue	Saint-Jacques	
25		rue	Saint-Jacques	
53		rue	Saint-Jacques	
60		rue	Saint-Jacques	Ancienne St. Stephen's School / École de la Passerelle
3755		rue	Saint-Joseph	
17		rue	Saint-Pierre	
34	38	rue	Saint-Pierre	
49		rue	Saint-Pierre	
62		rue	Saint-Pierre	Maison Péloquin
67		rue	Saint-Pierre	Maison Pépin
83		rue	Saint-Pierre	
94	98	rue	Saint-Pierre	
102		rue	Saint-Pierre	
126		rue	Saint-Pierre	
134		rue	Saint-Pierre	
135		rue	Saint-Pierre	

CHAMBLY INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
143		rue	Saint-Pierre	
146		rue	Saint-Pierre	
154		rue	Saint-Pierre	
180		rue	Saint-Pierre	
194		rue	Saint-Pierre	Maison Albert-Charron
217		rue	Saint-Pierre	
226		rue	Saint-Pierre	
635		rue	Saint-Pierre	
635	639	rue	Saint-René	
646			Saint-René	
6		rue	Saint-Stephen	Inventaire patrimonial de Chambly 2025
590		avenue De	Salaberry	Maison Godefroi-Larocque
640		avenue De	Salaberry	
654		avenue De	Salaberry	
756		avenue De	Salaberry	
1501		avenue De	Salaberry	Ancien juniorat Marie-Immaculée
19		rue	Viens	
4		rue	Voltigeurs	

SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
1320		rang de l'	Acadie	
1596		rang de l'	Acadie	
262		rang de l'	Acadie	Maison Phaneuf
284		rang de l'	Acadie	Maison Théodule-Charron
312		rang de l'	Acadie	Maison Bélanger
402		rang de l'	Acadie	Maison Wilfrid et Lucien Archambault

**SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

455		rang de l'	Acadie	
455		rang de l'	Acadie	
468		rang de l'	Acadie	Ancienne école du haut de l'Acadie / Ancienne école de rang no 4
504		rang de l'	Acadie	
590		rang de l'	Acadie	Maison Georges-Aimé Archambault
628		rang de l'	Acadie	
664		rang de l'	Acadie	
732		rang de l'	Acadie	
828		rang de l'	Acadie	
876		rang de l'	Acadie	
944		rang de l'	Acadie	Calvaire Garant-Rioux / Calvaire Adrien-Hanfield
944		rang de l'	Acadie	Maison Handfield
988		rang de l'	Acadie	
988		rang de l'	Acadie	Maison Jean-Baptiste-Saint-Germain
989		rang de l'	Acadie	
1220		rang du	Brûlé	Croix du Brûlé
1220		rang du	Brûlé	Maison Lactance-Marchessault
1262		rang du	Brûlé	
1262		rang du	Brûlé	Maison Gilbert-Marchessault
1394		rang du	Brûlé	
1440		rang du	Brûlé	
1497		rang du	Brûlé	
158		rang du	Brûlé	Maison Tessier
1620		rang du	Brûlé	
1775		rang du	Brûlé	Maison Eugène-Saint-Jacques
1812		rang du	Brûlé	

**SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

628		rang du	Brûlé	
628		rang du	Brûlé	Maison Dansereau-Cabana
998		rang du	Brûlé	
12		rue	Durocher	Maison Moïse-Faneuf
12		chemin	Monseigneur-Gravel	Atelier Omer-Dansereau / Ancienne carrosserie
34		chemin	Monseigneur-Gravel	
715		chemin de la	Pomme d'Or	Ancienne salle publique
1000		rue du	Rivage	Château Louis-Joseph Cartier / Château Saint-Antoine
1007		rue du	Rivage	Maison du Dr-Lapierre
1008		rue du	Rivage	Ancien couvent Saint-Joseph
1020		rue du	Rivage	Église Saint-Antoine-de-Padoue
1028		rue du	Rivage	Presbytère de la paroisse Saint- Antoine-de-Padoue
1031		rue du	Rivage	
1043		rue du	Rivage	
1053		rue du	Rivage	Maison Adélarde-Courtemanche
1058		rue du	Rivage	Maison Amédée-Laflamme
1059		rue du	Rivage	Maison Georgette-Courtemanche
1061		rue du	Rivage	
1062	1064	rue du	Rivage	
1067		rue du	Rivage	Maison Jacques-Cartier
1068		rue du	Rivage	Maison Napoléon-Brodeur
1072		rue du	Rivage	Maison Hormidas-Chagnon
1074		rue du	Rivage	Maison Hermas-Archambault
1075		rue du	Rivage	Maison La Rivanlou
1076		rue du	Rivage	Maison Leclair
1078		rue du	Rivage	Maison Coffy
1084		rue du	Rivage	

**SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

1088		rue du	Rivage	Maison Giard
1090		rue du	Rivage	
1094	1096	rue du	Rivage	
1100		rue du	Rivage	
1104		rue du	Rivage	Maison Mauger
1105		rue du	Rivage	
1106		rue du	Rivage	Maison Frédéric-Noël
1108		rue du	Rivage	
1116		rue du	Rivage	
1126		rue du	Rivage	
1128		rue du	Rivage	
1132		rue du	Rivage	Maison Mathias-Kennedy
116		chemin du	Rivage	Maison Jean-Baptiste-Poulette
1206		rue du	Rivage	
1294		chemin du	Rivage	
1376		chemin du	Rivage	
1458		chemin du	Rivage	
1610		chemin du	Rivage	
1705		chemin du	Rivage	Maison Dupré
1760		chemin du	Rivage	Maison Bourgeois
1794		chemin du	Rivage	
252		chemin du	Rivage	
252		chemin du	Rivage	Maison Napoléon-Poulette
386		chemin du	Rivage	Maison Hubert-Messier
412		chemin du	Rivage	
424		chemin du	Rivage	Maison François-Xavier-Loiselle
456		chemin du	Rivage	

SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
668		chemin du	Rivage	
858		rue du	Rivage	
866		rue du	Rivage	Maison Henri-Allard
920		rue du	Rivage	Maison Thomas-Marchessault
948		rue du	Rivage	Maison Toussaint-Blanchard
955		rue du	Rivage	La première école
960	964	rue du	Rivage	Maison Gaudette-Dupont
962		rue du	Rivage	
970		rue du	Rivage	Maison Elmire-Archambault
972		rue du	Rivage	Maison Félix-Messier
980		rue du	Rivage	Maison Calixte-Collette
988		rue du	Rivage	Maison Louis-Dorais
991		rue du	Rivage	

SAINT-BASILE-LE-GRAND INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
383		chemin	Bella-Vista	Maison Gareau-dit-St-Onge
392		chemin	Bella-Vista	
393		chemin	Bella-Vista	Maison Alphonse-Alexis-Adam
15		rue	Bouchard	
6		rue	Lafrance Est	Maison Léo-Blain
		rue	Principale	
114		rue	Principale	
127		rue	Principale	
155		rue	Principale	Maison Antonio-Préfontaine
165		rue	Principale	Maison Chagnon
170		rue	Principale	Maison Rosaire-Richard

SAINT-BASILE-LE-GRAND
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

178		rue	Principale	Maison Aimée-Gauthier
204		rue	Principale	Mairie de Saint-Basile-le-Grand / Ancienne école et ancien couvent des Soeurs de Saint-Joseph
205		rue	Principale	Monument de l'Immaculée- Conception de Saint-Basile
205		rue	Principale	Mausolée de la famille Chagnon
205		rue	Principale	Mausolée de la famille Lamoureux
205		rue	Principale	Presbytère Saint-Basile-le-Grand
205		rue	Principale	Église Saint-Basile-le-Grand
210		rue	Principale	
216		rue	Principale	
217		rue	Principale	Maison Jean-Baptiste Dalpé-dit- Parizeau
221	223	rue	Principale	
225		rue	Principale	Maison Joseph-Lafrance
227	229	rue	Principale	
230		rue	Principale	
233		rue	Principale	
236		rue	Principale	
237	239	rue	Principale	
244		rue	Principale	Maison Préfontaine-Vinet / Maison Nazaire-Préfontaine
256		rue	Principale	
259		rue	Principale	
273		rue	Principale	
281		rue	Principale	
31		rue	Principale	Maison Fulgence-Lambert
33		rue	Principale	
34		rue	Principale	
40		rue	Principale	Ancienne école du rang des Vingt- Quatre

SAINT-BASILE-LE-GRAND INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
47		rue	Principale	Maison Victor-Lafrance
49		rue	Principale	
57		rue	Principale	
68		rue	Principale	
81		rue	Principale	Maison Antoine-Chagnon
89		rue	Principale	Maison François-Xavier-Daragon-dit-Lafrance
92		rue	Principale	
98		rue	Principale	
		chemin du	Richelieu	Quai de la CIL
3		chemin du	Richelieu	Maison Bernard
31		chemin du	Richelieu	
381		chemin du	Richelieu	Maison Charles-Robert-dit-Lafontaine / Maison Prudent-Robert
7		chemin du	Richelieu	
10		montée	Robert	Maison Alarie-Gauthier
38		montée	Robert	Maison Lalumière
48		montée	Robert	
6	8	montée	Robert	

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
Numéro civique 1	Numéro civique 2	Rue générique	Rue spécifique	Spécifications
503		route	137	
543		route	137	
615		route	137	
677		route	137	
686		route	137	
			3e rang des Moulins Est	

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

101			3e rang des Moulins Ouest	
109			3e rang des Moulins Ouest	
119			3e rang des Moulins Ouest	
80			3e rang des Moulins Ouest	
84			3e rang des Moulins Ouest	Maison Richer
44			4e rang des Grands-Bois Est	
48			4e rang des Grands-Bois Est	Maison Gariépy
55			4e rang des Grands-Bois Est	
62		rang des	4e rang des Grands-Bois Est	
206			4e rang des Grands-Bois Ouest	
11		rang	Amyot Est	
47		rang	Amyot Est	
51		rang	Amyot Est	
55		rang	Amyot Est	
63		rang	Amyot Est	
7		rang	Amyot Est	
78		rang	Amyot Est	
101		rang	Amyot Ouest	
102		rang	Amyot Ouest	
111		rang	Amyot Ouest	
125		rang	Amyot Ouest	
142		rang	Amyot Ouest	
145		rang	Amyot Ouest	
152		rang	Amyot Ouest	
167		rang	Amyot Ouest	
186		rang	Amyot Ouest	

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026

85		rang	Amyot Ouest	
89		rang	Amyot Ouest	
139		avenue	Bourdages	
110		avenue	Cartier	
133		avenue	Cartier	
133		avenue	Cartier	Ferblanterie Bélanger
254		rue du	Collège	
259		rue du	Collège	
271		rue du	Collège	Forge Bonin-Jacob
271		rue du	Collège	
273		rue du	Collège	Maison Magloire-Gaudette
273		rue du	Collège	Grange Magloire-Gaudette
281		rue du	Collège	
251		rue du	Lion	Lieu présumé de la Compagnie des bâtons de clôture
253		rue du	Lion	
255		rue du	Lion	
271		rue du	Lion	
273		rue du	Lion	
274		rue du	Lion	
276		rue du	Lion	Maison du docteur Vadnais
278		rue du	Lion	
282		rue du	Lion	
284		rue du	Lion	
267		rue	Nelson	
1149		chemin des	Patriotes	Maison Meunier-Tardif
		chemin des	Patriotes	Monument du Sacré-Coeur
		chemin des	Patriotes	Monument aux Patriotes

**SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

1111		chemin des	Patriotes	
1192		chemin des	Patriotes	
1220		chemin des	Patriotes	
1232		chemin des	Patriotes	
1268		chemin des	Patriotes	
1286		chemin des	Patriotes	
1304		chemin des	Patriotes	
133		chemin des	Patriotes	
149		chemin des	Patriotes	
258		chemin des	Patriotes	
260		chemin des	Patriotes	
268		chemin des	Patriotes	Troisième école de la Côte Plaisance
272		chemin des	Patriotes	Maison Quéry
323		chemin des	Patriotes	
344		chemin des	Patriotes	
344		chemin des	Patriotes	
404		chemin des	Patriotes	
413		chemin des	Patriotes	
466		chemin des	Patriotes	
496		chemin des	Patriotes	
549		chemin des	Patriotes	Maison Dormicour
553		chemin des	Patriotes	Maison Louis-Pagé
562		chemin des	Patriotes	
580		chemin des	Patriotes	
583	589	chemin des	Patriotes	Maison Huard
586		chemin des	Patriotes	
590		chemin des	Patriotes	

**SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

599		chemin des	Patriotes	Mémorial de Louis-Joseph Papineau
599		chemin des	Patriotes	Magasin Vézina
603		chemin des	Patriotes	
604		chemin des	Patriotes	
605		chemin des	Patriotes	
609		chemin des	Patriotes	La glacière
609		chemin des	Patriotes	Maison Magloire-Vézina
610		chemin des	Patriotes	Maison Jean-Baptiste-Mâsse / Maison nationale des Patriotes
610		chemin des	Patriotes	Meunerie Adréus-Bonnier
611		chemin des	Patriotes	Maison du Dr Jean-Baptiste- Richard
613		chemin des	Patriotes	
627	629	chemin des	Patriotes	Maison Roméo-Lussier
636		chemin des	Patriotes	
636		chemin des	Patriotes	
636		chemin des	Patriotes	
636		chemin des	Patriotes	Cimetière de Saint-Denis
636		chemin des	Patriotes	Presbytère de Saint-Denis
636		chemin des	Patriotes	Église Saint-Denis
639		chemin des	Patriotes	Maison François-Cherrier
643		chemin des	Patriotes	
659		chemin des	Patriotes	
665		chemin des	Patriotes	
666		chemin des	Patriotes	
668		chemin des	Patriotes	
675		chemin des	Patriotes	
676		chemin des	Patriotes	Maison Thériault
680		chemin des	Patriotes	

**SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026**

686		chemin des	Patriotes	
692		chemin des	Patriotes	
696		chemin des	Patriotes	
725		chemin des	Patriotes	
795		chemin des	Patriotes	
955		chemin des	Patriotes	
957		chemin des	Patriotes	
957		chemin des	Patriotes	
125	127	avenue	Sainte-Catherine	
128		avenue	Sainte-Catherine	
137		avenue	Sainte-Catherine	
141		rue	Sainte-Catherine	
145		rue	Sainte-Catherine	
149		rue	Sainte-Catherine	
132		avenue	Saint-Joseph	
152		avenue	Saint-Joseph	
122		avenue	Saint-Thomas	
187		avenue	Yamaska	
107	109	avenue de	Yamaska	
117	119	avenue de	Yamaska	
118		avenue	Yamaska	
120		avenue	Yamaska	
128		avenue de	Yamaska	
131		avenue de	Yamaska	
132		avenue	Yamaska	
145		avenue	Yamaska	Maison Angers
146	148	avenue de	Yamaska	

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRCVR 2026				
147		avenue	Yamaska	
149		avenue	Yamaska	
150		avenue de	Yamaska	
151		avenue	Yamaska	Ancien restaurant Ernest-Bonin
154		avenue	Yamaska	
160		avenue	Yamaska	
161		avenue	Yamaska	
162		avenue	Yamaska	Maison du potier Bélanger
164		avenue	Yamaska	
165		avenue de	Yamaska	
166		avenue	Yamaska	
177		avenue	Yamaska	

Pour les fins du PARP, un immeuble possédant un intérêt patrimonial est un bien immobilier au sens du *Code civil du Québec* (chapitre CCQ-1991) qui a été construit avant 1975 (inclusivement) et qui correspond obligatoirement à l'une des deux conditions suivantes :

- Un immeuble qui bénéficie d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* par une municipalité (immeuble patrimonial cité ou immeuble situé dans un site ou dans un immeuble patrimonial cité), par la ministre de la Culture et des Communications (immeuble patrimonial classé ou immeuble situé dans un immeuble ou dans un site patrimonial classé) ou par le gouvernement (immeuble situé dans un site patrimonial déclaré).
- Un immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué pour la municipalité ou la MRC dans laquelle il est situé et qui est également visé par une mesure de protection de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Immeubles non admissibles

Pour vérifier si un immeuble est admissible ou non, veuillez contacter le (la) chargé(e) de projet en patrimoine de la MRCVR.

INTERVENTIONS ADMISSIBLES À UNE AIDE FINANCIÈRE

Les interventions admissibles au PARP doivent porter sur les éléments caractéristiques visés par la mesure de protection de l'immeuble. Ces interventions sont les suivantes :

Travaux de restauration et de préservation

Les travaux de restauration impliquent la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment avec des matériaux et des savoir-faire traditionnels, tandis que les travaux de préservation impliquent l'entretien non destructif des diverses composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment afin de les maintenir en bon état de conservation.

Les travaux de restauration et de préservation admissibles à une subvention dans le cadre du PARP sont les suivants :

- **Parement des murs extérieurs**
 - Restauration et préservation des parements des murs extérieurs, dont les parements de bois, de briques et de pierres, ainsi que certains parements comme la tôle embossée et le terracotta.
 - Restauration et préservation des crépis et des autres enduits.
- **Ouvertures**
 - Restauration et préservation des ouvertures, dont les portes et les contre-portes, les fenêtres et les contre-fenêtres.
 - Restauration et préservation des lucarnes, des chambranles, des contrevents et des persiennes.
- **Couverture des toitures**
 - Restauration et préservation des couvertures, dont les couvertures traditionnelles en bardeaux de bois, en cuivre, en ardoise, en tôle à assemblage de type traditionnel.
 - Restauration et préservation des barrières à neige, des gouttières et des descentes pluviales.
- **Ornements**
 - Restauration et préservation des éléments d'ornementation, comprenant les boiseries, les moulurations, les corniches, les frises, les larmiers, les chaînes d'angle, les pilastres, etc.
- **Éléments en saillie**
 - Restauration et préservation des galeries, des vérandas, des balcons, des perrons, des garde-corps, des tambours, etc.
 - Restauration et préservation des escaliers extérieurs, dont les marches, les contremarches, les limons et les garde-corps.
- **Éléments structuraux**
 - Consolidation, restauration et préservation des cheminées en maçonnerie, des fondations et des murs porteurs comme ceux en bois, en maçonnerie de brique ou de pierre.
- **Autres éléments bâtis**
 - Consolidation, restauration et préservation des murs d'enceinte en maçonnerie, en pierre ou en brique.

- Consolidation, restauration et préservation des clôtures en fer ornemental.
- Consolidation, restauration et préservation des vestiges architecturaux ou archéologiques hors sol.
- **Éléments intérieurs**
 - Restauration et préservation des éléments situés à l'intérieur d'un immeuble patrimonial classé ou cité qui sont visés par la mesure de protection.
- **Autres travaux admissibles**
 - Réparation des effets d'un acte de vandalisme, dont le retrait de graffiti.
 - Retrait d'une composante mal intégrée à un bâtiment et dépréciant son intérêt patrimonial.
 - Retrait d'un matériau dans le but d'apprécier la structure du bâtiment.

Carnets de santé ou audits techniques

Ces documents sont produits par les expert(e)s des disciplines concernées (architecture, ingénierie de structure, etc.) en vue de préciser l'état général du bâtiment (incluant l'état de conservation de ses différentes composantes) **avant** la réalisation de travaux de restauration, ainsi que les interventions requises, leurs coûts et l'urgence pour chacune des conditions observées.

Études spécifiques professionnelles complémentaires

Ces études spécifiques professionnelles complémentaires au carnet de santé ou à l'audit technique sont produites par les expert(e)s des disciplines concernées (architecture, ingénierie de structure, etc.) en vue d'établir un juste diagnostic des conditions existantes (par exemple : caractérisation d'amiante, caractérisation de sols, rapport de structure, etc.).

Rapports et interventions archéologiques

Les rapports et les interventions archéologiques admissibles sont directement liés aux travaux de restauration et de préservation admissibles.

Consultations en restauration patrimoniale

Les consultations admissibles sont celles effectuées auprès d'architectes ou d'organismes offrant des services-conseils en restauration patrimoniale et disposant d'une entente à cet effet avec le partenaire municipal.

TRAVAUX NON ADMISSIBLES

Les travaux de rénovation ne sont pas admissibles au PARP. La rénovation implique la réparation ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment par des matériaux contemporains ou d'imitation sans égard au patrimoine, par exemple :

- Remplacement de parements en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en polychlorure de vinyle (PVC), en vinyle, en aggloméré ou en fibrociment.
- Remplacement de portes et de fenêtres en matériaux traditionnels par des portes et des fenêtres en aluminium, en vinyle, en chlorure de polyvinyle ou en métal anodisé.
- Remplacement d'une couverture de toiture en matériaux traditionnels par une couverture en bardeaux d'asphalte.
- Remplacement d'une couverture de toiture en bardeaux d'asphalte par une nouvelle couverture en bardeaux d'asphalte.
- Remplacement des différents types de vitres traditionnelles par des vitres thermiques.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses engendrées par la réalisation des interventions admissibles au PARP comprennent ce qui suit :

- Les coûts de main-d'œuvre, les honoraires ou les frais de service professionnels et techniques, dont ceux liés à la préparation des plans et devis.
- Le coût de location d'équipement.
- Les coûts d'achat de matériaux fournis par l'entrepreneur(e) qui sont directement liés aux travaux de restauration et de préservation.

Les dépenses engendrées par la réalisation des interventions admissibles au PARP doivent être effectuées après la réception de la lettre d'annonce de l'aide financière signée par l'autorité compétente.

Les dépenses engendrées par la réalisation des travaux de restauration et de préservation admissibles doivent répondre à chacune des conditions suivantes :

- Faire l'objet d'un contrat de construction, de biens ou de services.
- Être exécutés, selon l'expertise requise, par un(e) entrepreneur(e) détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, par un(e) artisan(e) membre du Conseil des métiers d'arts du Québec, par un(e) restaurateur(-trice) professionnel(le) employé(e) du Centre de conservation du Québec ou par un(e) restaurateur(-trice), en pratique privée, accrédité par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.
- Être autorisés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et exécutés conformément aux conditions émises dans l'autorisation du ministère, s'il y a lieu.
- Être exécutés en conformité avec le permis municipal délivré, s'il y a lieu.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses qui ne sont pas admissibles au PARP comprennent ce qui suit :

- Les dépenses qui ne sont pas directement liées aux interventions admissibles.
- Les dépenses liées à des travaux réalisés en régie interne, soit des travaux réalisés par le (la) propriétaire du bâtiment ou réalisés sans la signature d'un contrat de construction, de biens ou de services.
- Les dépenses qui font l'objet d'un contrat de construction, de biens ou de services, octroyé préalablement au dépôt de la demande d'aide financière.
- Les frais de déplacement.
- Les dépenses liées à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du ministère.
- Les dépenses liées à un projet d'agrandissement.
- Les frais liés à la masse salariale et aux avantages sociaux du personnel des organismes municipaux.
- Les autres coûts directs ou indirects d'exploitation, d'entretien régulier et de gestion.
- Les coûts des biens et services reçus en tant que don ou contribution non financière.
- Les frais de présentation d'une demande d'aide financière.
- Les frais liés à des travaux de rénovation.
- Les frais liés au démontage, au déplacement et au remontage d'un bâtiment.
- Les frais liés à des travaux d'aménagement.
- Les frais de garantie prolongée, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement.
- Les contributions en services des organismes municipaux et du ministère.
- Les frais de travaux couverts par une assurance survenue à la suite d'un sinistre ou toute autre cause similaire.
- Les frais d'inventaire.
- Les frais juridiques.

RÉALISATION DES TRAVAUX

Qui peut réaliser les travaux

Les travaux doivent être exécutés, selon l'expertise requise, par un(e) entrepreneur(e) détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, par un(e) artisan(e) membre du Conseil des métiers d'arts du Québec, par un(e) restaurateur(-trice) professionnel(le) employé(e) du Centre de conservation du Québec ou par un(e) restaurateur(-trice), en pratique privée, accrédité(e) par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.

L'entrepreneur(e) doit être responsable de la fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre.

Le (La) demandeur(-deresse) a l'obligation de fournir au moins deux soumissions pour les travaux.

Le recours à des expert(e)s issu(e)s de la MRCVR est fortement encouragé.

Échéancier

La date limite de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PARP est le 31 décembre 2026.

Le (La) demandeur(-eresse) ne peut débiter les travaux avant la date inscrite sur la lettre d'annonce sous peine de perdre le droit à la subvention.

CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Beloeil

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Ville de Beloeil** est de **475 000 \$**. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 2026**.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 52 500 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Carignan

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Ville de Carignan** est de **62 500 \$**. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 2026**.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Chambly

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Ville de Chambly** est de **400 000 \$**. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 2026**.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 35 000 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Saint-Antoine-sur-Richelieu

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu** est de **125 000 \$**. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 2026**.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Saint-Basile-le-Grand

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Ville de Saint-Basile-le-Grand** était de **125 000 \$** et est présentement épuisée.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Saint-Denis-sur-Richelieu

L'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du PARP pour l'ensemble des travaux admissibles dans la **Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu** est de **150 000 \$**. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 2026**.

INTERVENTION ADMISSIBLE	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE FINANCIÈRE
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 \$.
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les expert(e)s des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Le cumul des aides financières directes ou indirectes reçues par le (la) propriétaire privé(e) des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que des entités municipales, ne doit pas dépasser 80 % du coût total du projet, lequel inclut les dépenses admissibles et les dépenses afférentes directement liées au projet, sans quoi la contribution du MCC versée en vertu du PARP sera diminuée d'autant afin de respecter ce critère.

Aucun dépassement de coût ne sera accepté. L'aide financière ne pourra donc pas être revue à la hausse, mais elle pourra cependant être revue à la baisse si le coût des travaux s'avère moins élevé que celui estimé ou si certains travaux prévus n'ont pas été faits.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention ne sera versée qu'après l'acceptation des travaux qui doivent être conformes et après la réception et l'acceptation des pièces justificatives telles que factures, preuves de paiement, certificat de fins de travaux conformes, photographies des travaux réalisés, visite des lieux le cas échéant pour attester de la conformité des travaux réalisés ou tout autre document demandé par le (la) chargé(e) de projet en patrimoine de la MRCVR.

Les demandes de subvention seront traitées dans l'ordre de dépôt d'une demande complète à la MRCVR. Aussi, les fonds disponibles pour chaque municipalité étant limités annuellement, les demandes admissibles, déposées lorsque les fonds annuels sont épuisés, seront traitées en priorité l'année suivante. Le cas échéant, les fonds résiduels d'une année seront reportés à l'année suivante jusqu'à la fin du programme.

ÉTAPES POUR OBTENIR UNE SUBVENTION

Voici les étapes préalables afin de pouvoir bénéficier du PARP :

1. Contacter le (la) chargé(e) de projet en patrimoine de la MRCVR pour obtenir les informations pertinentes et complémentaires, de même que pour vérifier l'admissibilité des travaux projetés, en vue de présenter une demande de subvention. Une visite des lieux par le (la) chargé(e) de projet en patrimoine de la MRCVR ou par un(e) inspecteur(-trice) municipal(e) peut s'avérer nécessaire.
2. Obtenir un permis auprès de sa municipalité et, si applicable, l'autorisation de travaux du MCC.
3. Faire produire un carnet de santé par un(e) architecte ou un(e) professionnel(le) du patrimoine bâti. Cette étape est facultative, toutefois la MRCVR se réserve le droit de l'exiger si elle le juge nécessaire. Les frais de réalisation d'un carnet de santé font partie des dépenses admissibles à la subvention.
4. Obtenir au moins deux soumissions d'entrepreneur(e)s différent(e)s.

À la suite de l'acceptation de la demande de subvention :

1. Annonce de l'obtention de la subvention au (à la) demandeur(-deresse).
2. Réalisation des travaux.
3. Transmission des factures et des pièces justificatives au (à la) chargé(e) de projet en patrimoine de la MRCVR pour analyse de la conformité des travaux réalisés.
4. Visite des lieux par le (la) chargé(e) de projet en patrimoine ou par un(e) inspecteur(-trice) municipal(e) pour attester de la conformité des travaux réalisés.
5. Versement de la subvention par la MRCVR au (à la) propriétaire.